

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE BEZIERS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CCAS
DE
VIAS

Délibération n°2023-02-13-1a

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS et le TREIZE FEVRIER

Le Conseil d'Administration s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jordan DARTIER.

Présents :

Mmes MM. Jordan DARTIER, Carole MAUREL, Marie SANCHEZ RUIZ, Sandrine MORONI, Yvette DESENLIS, Monique BORGHESI, Martine ROGER et Gilbert SORIA.

Procuration :

Mme Pascale GENIEIS-TORAL à M. Jordan DARTIER

Objet : Sécurité Routière : Mise en place d'ateliers

Le CCAS, en partenariat avec l'auto-école de la commune, propose la mise en place d'un atelier de sécurité routière gratuit pour les seniors âgés de 65 ans et plus.

L'objectif est de sensibiliser ces personnes sur les dangers de la route et de les prévenir des comportements dangereux.

**CECI EXPOSE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DELIBERE**

Et par vote à mains levées, à l'unanimité des suffrages exprimés,
AUTORISE la mise en place des ateliers de Sécurité Routière gratuite pour les seniors âgés de 65 ans et plus.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

**Maître Jordan DARTIER
Président du CCAS**



Le Président :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Publié le : 10 Mars 2023
Transmis au Représentant de l'Etat le :